



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE
20, avenue des Rives du Lac - 70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE
Tél. : 03.84.77.00.00. - Télécopie : 03.84.77.00.01
e-mail : contact@sied70.fr

**PROJET DE TRAVAUX N°B 5652 et B 5858
SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Articles L113-3 et 5 du Code de la voirie routière, L323-1 du Code de l'énergie, L421-4 du Code de l'urbanisme

- Consultation prévue à l'article II-1 du décret n°2011-1697 du 1^{er} décembre 2011 modifié relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques.
- Demande d'accord technique prévu à l'article 47-C du Règlement de la voirie départementale et des éventuels règlements des voiries communales et (ou) intercommunales.
- Déclaration préalable prévue à l'article R421-9 du Code de l'Urbanisme.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que sauf opposition ou observation de votre part formulée dans le délai de 30 jours à compter de la présente demande, nous ferons exécuter les ouvrages faisant l'objet du présent dossier, selon les prescriptions techniques et les règlements de voiries en vigueur. En outre, dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 décembre 1993, nous vous demandons de nous indiquer les éventuels problèmes prévisibles d'hygiène et de sécurité pendant le futur chantier ou lors de l'exploitation ultérieure des futurs ouvrages.

A) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Désignation des travaux : Extension du réseau concédé d'électricité pour la propriété de M.SCHWEITZER et Renforcement du réseau concédé d'électricité issu du poste "BUTHIERS VILLAGE".

Département : HAUTE-SAONE
Commune : BUTHIERS
Concession du projet, date : SIED 70 – 30/11/1995
Concessionnaire actuel : ERDF
Concession de la canalisation existante : Distribution publique

Ces travaux concernent :

- la voirie nationale :
- la voirie départementale : RD n° 31
- la voirie communale ou intercommunale :
- le domaine privé :

B) RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES :

- Date probable de démarrage des travaux : octobre 2015
- Durée prévisible du chantier : 75 jours

- **Entreprise réalisatrice :**
SOBECA
Zone Industrielle
25320 CHEMAUDIN

C) SERVICES CONSULTES :

- SIED 70
- ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- FRANCE TELECOM
- D.S.T.T. UT70 VESOUL
- CC DU PAYS RIOLAIS
- Direction Départementale des Territoires
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Haute-Saône
- Commune de BUTHIERS

Fait à Vaivre-et-Montoille le
Pour le SIED 70

NOTICE DE PRESENTATIONⁱ

Commune de BUTHIERS

B 5652 - Extension du réseau concédé d'électricité pour la propriété de M.SCHWEITZER et
B 5858 - Renforcement du réseau concédé d'électricité issu du poste "BUTHIERS VILLAGE"

1) Analyse de l'état initial du site

La commune de BUTHIERS, de type rurale, se situe à environ 35 km au Sud de Vesoul. La zone des travaux se situe Grande rue et Impasse Grande rue.

La commune de BUTHIERS présente les caractéristiques particulières suivantes au titre de la législation sur les sites et monuments historiques :

- Château, (arrêté du 07/07/1993).

2) Justifications des travaux

Les travaux d'extension du réseau concédé d'électricité, pourront consister pour :

- L'extension du réseau concédé d'électricité en :
 - une extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 50 mètres ;
 - la réalisation d'un génie civil de télécommunications composé d'une chambre de tirage et d'environ 110 mètres de fourreaux afin de prévoir la possibilité de la desserte en souterrain de la parcelle au réseau filaire.
- Le renforcement du réseau concédé d'électricité :
 - le remplacement d'environ 160 mètres de câbles torsadés préassemblés issus du poste « BUTHIERS VILLAGE » par des câbles souterrains à basse tension sur une longueur d'environ 265 mètres ainsi que la reprise en souterrain des différents branchements alimentant les bâtiments concernés par l'emprise des travaux ;
 - la fourniture, la pose et le raccordement d'un ensemble d'éclairage public, thermolaqué RAL 7035, composé d'un mât droit cylindro-conique de 6 mètres de hauteur, d'une crosse de 1000 mm de saillie et d'un luminaire équipé d'un module 24 leds, température de couleur 3000K, puissance maximale 58W.

3) Justifications relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement

La mise en souterrain du nouveau réseau permet de réduire au maximum l'impact visuel et garantit au maximum la sécurité des personnes.

Les travaux projetés respecteront les normes en vigueur, notamment l'arrêté (NOR : ECOI0100130A) du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique et seront réalisés suivant les règles contenues notamment dans la publication UTE C18-510 (recueil d'instruction générale de sécurité d'ordre électrique).

ⁱ article I du décret n° 2011-1697 du 1^{er} décembre 2011